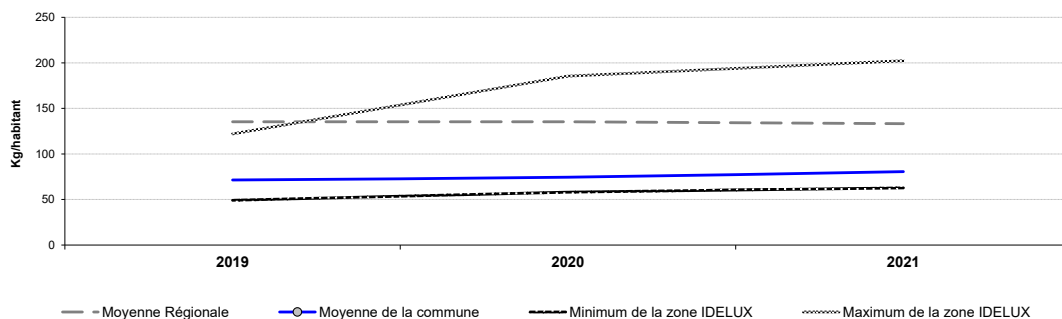


1. La production de déchets des ménages et leur gestion

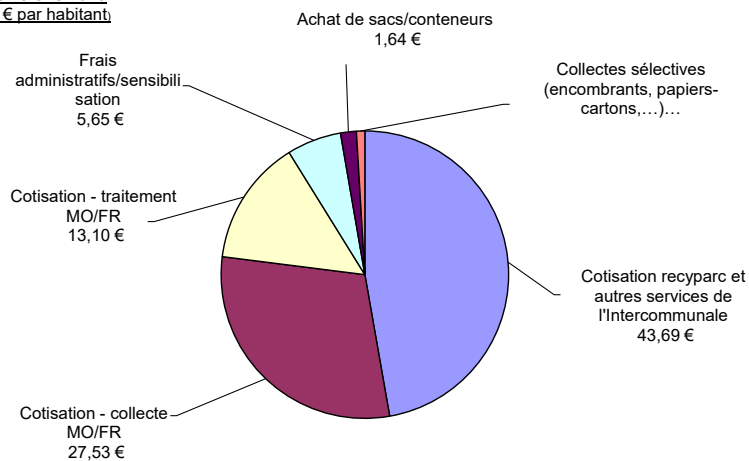
ANNEE 2021	Moyenne en Région wallonne Kg/habitant	Moyenne dans notre commune Kg/habitant	Service de collecte	Traitement
Ordures Ménagères Brutes (Fraction Résiduelle) = FR	133,24	80,60	Collecte en porte à porte	Valorisation et CET
Matière organique = MO	20,86	35,22	Collecte en porte à porte	Compostage
Encombrants	52,23	57,57	Collecte en porte à porte Recyparc	Valorisation et CET
Papiers-cartons	47,88	43,67	Collecte en porte à porte Recyparc	Recyclage
Déchets verts	57,58	96,70	Recyparc	Compostage
Déchets inertes recyclés		108,00	Recyparc	Recyclage
Déchets inertes non valorisés	95,32	0,00	Recyparc	Elimination en CET
Bois	42,33	93,11	Recyparc	Valorisation
Métaux	7,58	12,32	Recyparc	Recyclage
Verre	28,03	37,54	Recyparc Bulles à verre communales	Recyclage
PMC	21,19	15,58	Recyparc Collecte en porte à porte (dès 10/21)	Recyclage
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	6,56	9,72	Recyparc	Valorisation
Déchets Spéciaux, Huiles minérales, Huiles et graisses de friture	2,81	2,50	Recyparc	Valorisation
Textiles, Pneus, Piles, Bouchons de liège, EPS, Sachets plastiques, bouchons plastiques, pots de fleurs, PVC dur, verre plat, plastique rigide, CD/DVD, cartouche d'encre,...	14,17	10,38	Recyparc	Valorisation
Matériaux de construction avec amiante	1,40	0,35	Recyparc	Elimination en CET
TOTAL	531,18	603,26		

2. Evolution de la production moyenne communale et régionale d'ordures ménagères brutes



3. Part respective des coûts communaux de la gestion des déchets par habitant et par an à charge du citoyen

Prévisions 2023
(en € par habitant)



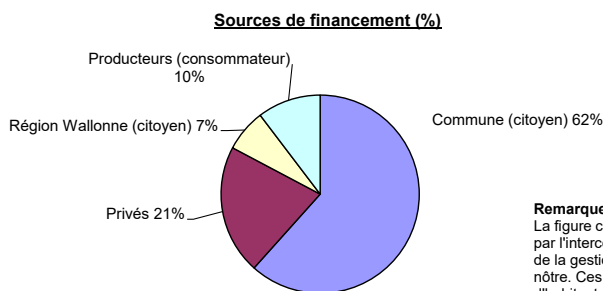
Légende :

MO/FR : Matière organique / Fraction résiduelle

4. Taxes appliquées dans la gestion des déchets (année 2021)

Déchet	Dénomination	P.U. (2021)
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur la mise de déchets combustibles en centre d'enfouissement technique	120,52 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur l'incinération de déchets avec récupération de chaleur	14,69 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur la mise de déchets non combustibles en centre d'enfouissement technique	66,29 €/tonne

5. Part respective du coût de la gestion des déchets financée par la Région wallonne, par la Commune et par les obligataires de reprise



Remarque :
La figure ci-contre met évidence les sommes perçues par l'intercommunale IDELUX Environnement en charge de la gestion des déchets de 55 communes dont la nôtre. Ces valeurs sont calculées au prorata du nombre d'habitants que comptait notre commune au 01/01/2021.

6. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

- a) Le service minimum organisé sur notre commune comporte notamment les services suivants :
1. l'accès aux points et centres de regroupement de déchets ménagers tels que les recyparcs ;
 2. la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs ;
 3. les collectes en porte à porte de la matière organique et de la fraction résiduelle, des PMC et possiblement les encombrants et les papiers et cartons ;
 4. la fourniture de conteneurs adaptés à la collecte de la matière organique et de la fraction résiduelle, assortie d'un nombre déterminé de vidanges et/ou d'une quantité de déchets déterminés ;
 5. le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum ;
 6. la vidange de conteneurs au-delà du nombre et/ou des quantités fixées pour le service minimum ;
 7. les services correspondants de collecte et de traitement.
- b) Pour financer ce service minimum selon le principe du coût-vérité (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents), une taxe "déchets" doit être levée annuellement. Le règlement taxe est repris *in extenso* ou résumé en annexe au présent document.

7. Votre contribution via l'achat de certains produits

**Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2)
Année 2021**

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne 2021 Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Coût par habitant 2021 Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants
Huiles usagées	VALORLUB	448 €	0,131 €
Piles	BEBAT	6.110,94 €	1,77 €
Emballages	FOST PLUS	248 €	17,30 €
Pneus	RECYTYRE	-	-
DEEE	RECUPEL	176,63 €	20,10 €
Matelas	VALUMAT	975,00 €	0,77 €

Nombre d'habitants en RW au 01/01/21 : 3.648.206 soit 31,67 % de la population

8. Comment réduire vos déchets ?

Nos actions zéro déchet



Nos publications



Les bons gestes !



Ensemble vers le zéro déchet !
Retrouvez nos actions visant la réduction des déchets
sur www.idelux.be



9. Infos ?

Service taxe de la commune - 061 27 59 70
Service des Conseillers en Environnement d'IDELUX - 063 231 987

10. Remarques

Les prévisions pour l'année 2023 sont basées sur les chiffres connus - région et commune - et officialisés de l'année 2021

